

Madame Anne PENNEAU
Présidente de « Les riverains de la
Butte aux Cailles »
Pour le Réseau « Vivre Paris »
4 passage du Moulin des Prés
75013 PARIS
contact@vivreparis.fr

Paris, le

25 AVR. 2012

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre courrier du 4 avril 2012

L'évolution des modes de vie, le développement des loisirs et du tourisme se traduisent par une activité économique et une aspiration à la vie nocturne plus importante.

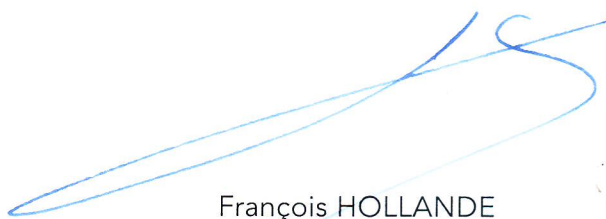
L'animation dans les zones les plus festives engendre des conflits d'usage liés au bruit, à l'encombrement de l'espace public, au stationnement sauvage.

Les maires et la police sont les premiers sollicités pour arbitrer dans ce difficile partage de l'espace public et pour défendre des intérêts très variés et je considère qu'il leur appartient d'aider les différentes parties prenantes à trouver des solutions satisfaisantes pour tous.

Les communes disposent également d'outils réglementaires pour agir tel le règlement des étalages et des terrasses qui permet d'encadrer les modalités de l'occupation commerciale des voies publiques. Cependant, en cas d'occupation commerciale illégale de la voie publique, les règles existantes se révèlent en pratique souvent insuffisantes. Des propositions de loi ou des amendements ont été déposés par des députés et des sénateurs socialistes en 2010 et 2011 mais ont été malheureusement bloqués par la majorité sortante.

Je suis favorable à ce que les réflexions sur ces questions se poursuivent et que le parlement comme le nouveau gouvernement étudient les évolutions législatives ou réglementaires nécessaires.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de toute ma considération.



François HOLLANDE